

Séance du conseil municipal du 6 avril 2010

L'an deux mil dix, le six avril à 20 heures à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Membres présents : Jean-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Nathalie LANTZ, Chantal SIMONKLEIN, Béatrice MACKERER, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Philippe SCHMUCK, Christian HALLER, Mathieu PFEFFER, Christophe EHRHART, Pascal SCHMITT.

Membres absents excusés :

Joëlle Stoffel (procuration à Nathalie LANTZ), Pierre MUTZ (procuration à J-Jacques FISCHER), Valentin KLEIN (procuration à Philippe SCHMUCK).

ORDRE DU JOUR

- 1° Désignation du secrétaire de séance
- 2° Approbation du PV de la séance du 26 février 2010
- 3° Compte administratif 2009 (M14 et M49)
- 4° Compte de gestion 2009 (M14 et M49)
- 5° Affectation des résultats 2009 (M14 et M49)
- 6° Fixation du taux d'imposition 2010
- 7° Budget primitif 2010 (M14 et M49)
- 8° Tarifs
- 9° Personnel communal
- 10° Divers

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Fabienne HAMMERER est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2010

Mr Christian HALLER, demande à ce que la phrase « Monsieur J-Jacques FISCHER répond également que la conduite d'eau et la conduite de gaz ne peuvent pas se trouver dans une même tranchée » dans le point divers (n° 9) soit rectifiée par « Une conduite d'eau et une conduite de gaz peuvent se trouver dans une même tranchée, mais celle ouverte par l'entreprise chargée des travaux est uniquement dimensionnée pour recevoir la conduite de gaz ».

Après lecture les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le compte-rendu de la séance du 26 février 2010.

3° COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Compte Administratif 2009 dressé par M le Maire (qui quitte la salle) et présenté par Mr l'Adjoint J-Jacques FISCHER se décline de la manière suivante :

M14 Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **563 588,19 euros** et les recettes de fonctionnement à **681 993,41 euros** soit un excédent de fonctionnement de **118 405,22 euros**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **122 046,12 euros** et les recettes d'investissement à **90 490,56 euros** soit un déficit d'investissement de **31 555,56 euros**.

M49 Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **116 651,58 euros** et les recettes de fonctionnement à **114 505,80 euros** soit un déficit de fonctionnement de **2 145,77 euros**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **18 738,38 euros** et les recettes d'investissement à **00000 euros** soit un déficit d'investissement de **18 738,38 euros**.

Après lecture de ces chiffres les membres du Conseil Municipal décident de les approuver à l'unanimité par 14 voix.

4° COMPTE DE GESTION 2009

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2009 dressé par Mme CARTERON M-Dominique , trésorier à GUEBWILLER dont les chiffres correspondent à ceux du Compte Administratif.

5° AFFECTATION DES RESULTATS 2009 (M14 & M49)

Le Maire expose :

Conformément à la législation applicable à la comptabilité M 14 et M 49 les membres du Conseil Municipal doivent décider de l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2009 :

M14

Résultat 2009 :

Excédent de fonctionnement : **118 405,22 euros**

Déficit d'investissement : **31 555,56 euros**.

Résultat de cumulé de clôture 2009 :

Excédent de fonctionnement : **236 441,30 euros**

Déficit d'investissement : **74 266,79 euros**.

Affectation :

Afin de couvrir le déficit d'investissement d'un montant de **74 266,79 euros** les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de porter la somme de **74 266,79 euros au compte 1068** de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de **236 441,30 euros** sera porté au **compte 002**.

M49

Résultat 2009 :

Déficit de fonctionnement : **2 145,77 euros**

Déficit d'investissement : **18 738,38 euros**.

Résultat de cumulé de clôture 2009 :

Excédent de fonctionnement : **67 628,31 euros**

Déficit d'investissement : **15 374,58 euros**

Affectation :

Afin de couvrir le déficit d'investissement d'un montant de **15 374,58 euros** les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de porter la somme de **15 374,58 euros au compte 1068** de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de **67 628,31 euros** sera porté au **compte 002**.

6° FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2010

Le Maire expose :

Les taux d'imposition en vigueur dans la commune sont dans la moyenne des taux appliqués au sein de la Communauté des Communes de la région de Guebwiller, à laquelle nous adhérons.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2010.

Pour mémoire :

- Taxe d'habitation **6,88 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties **8,70 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties **78,86 %**

7° BUDGET PRIMITIF 2010 (M14 & M 49)

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Budget Primitif 2010 de la commune équilibré en dépenses et en recettes en

M14 à 925 941,30 euros pour la section de fonctionnement et à **381 033,09 euros** pour la section d'investissement

M 49 à 170 753,73 euros pour la section de fonctionnement et à **54 374,58 euros** pour la section d'investissement

Le budget est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Après avoir entendu les explications de M le Maire, le Conseil Municipal :

- Approuve par 13 voix et 2 abstentions (Nathalie LANTZ et Joëlle STOFFEL (procuration à Nathalie LANTZ)) le budget primitif 2010
- autorise le virement de crédits d'article à article
- fixe le produit des contributions directes à **205 996,00 euros**

8° TARIFS

a) Location salle Vert Vallon - Maison des associations

<u>Salle VERT VALLON</u>		
	Grande salle	Petite salle
<u>Associations du village</u>		
Réunion / Vin d'honneur / AG	gratuite	gratuite
Manifestation à but lucratif (avec rentrée d'argent) appliqué à partir de la 2 ^{ème} manif. la 1 ^{ère} étant gratuite	112 €	98 €
Particuliers du village		
Réunion / vin d'honneur : apéritif	119 €	98 €
Banquet / fête de famille	158 €	129 €
Personnes / associations extérieures au village		
Réunion / vin d'honneur : apéritif	189 €	129 €
Banquet / fête de famille	220 €	191 €
Frais de nettoyage inclus dans la location	65 €	51 €

Maison des associations Sengern

Particuliers du village

Réunion / vin d'honneur : apéritif	98 €
Banquet / fête de famille	129 €

Personnes / associations extérieures au village

Réunion / vin d'honneur : apéritif	129 €
Banquet / fête de famille	191 €

Frais de nettoyage inclus dans la location 51 €

b) Location camping

CAMPING ***

Emplacement tente ou caravane AVEC voiture ou Camping- car	Emplacement tente ou caravane SANS voiture	Par adulte	Par enfant de 5 à 12 ans	Par enfant de moins de 5 ans	Chiens et chats
4,50 €	3,00 €	3,00 €	1,50 €	Gratuit	1,50 €

Electricité	4 Ampères	6 Ampères	10 Ampères
ETE	2,00 €	2,50 €	5,00 €
HIVER	3,50 €	5,00 €	10,00 €

Taxe de séjour 0,50 € (fixée par la Com.Com)
Douche (visiteur) 3,00 €

CHAMBRES D'HÔTES

	ETE (du 1er Mai au 30 Octobre)	HIVER (du 1er novembre au 30 Avril)
	Avec cuisine	
Par personne	11,00 €	15,00 €
2 personnes	19,00 €	21,00 €
3 personnes (ch. 1 - 3)	28,00 €	31,00 €
Enfants (- 12 ans)	7,00 €	7,00 €

LOCATION DRAPS / TAIES par nuit 4,00 €
par
semaine 9,00 € (à partir de la 3ème nuit)
TAXE DE SEJOUR 0,50 € (fixée par la Com.Com)

Contrat Forfaitaire Annuel 2010

Le prix comprend pour 1 ou 2 personnes :

- Emplacement
- L'électricité 6 ampères
- L'emplacement de la voiture
- L'hivernage de la caravane entre le 15 octobre et le 14 avril de l'année suivante
- Le garage Mort durant la saison
- Le temps de présence dont la durée maximale est fixée selon le forfait choisi pour

90 - 120 - 150 - 180 jours

Pour les jours de présence qui se répartissent entre le 15 avril et le 30 octobre, vous voudrez bien nous indiquer le forfait choisi :

Forfait normal : 90 jours = 1145,25 € par an, soit 95,43 € par mois (12 fois)
120 jours = 1353,75 € par an, soit 112,81 € par mois (12 fois)

Forfait plus : 150 jours = 1575,50 € par an, soit 131,29 € par mois (12 fois)

Forfait extra : 180 jours = 1740,25 € par an, soit 145,02 € par mois (12 fois)

Forfait hivernage : 180 jours = 150 € (du 15 octobre au 14 avril)

Avec un maximum de 6 emplacements.

TARIFS COMPLEMENTAIRES

A compter de 3^{ème} personne :

Adultes et adolescents de plus de 13 ans : supplément de 3,00 € par nuitée
Enfants entre 2 et 12 ans : supplément de 1,50 € par nuitée

Véhicule supplémentaire : supplément de 1,50 € par nuitée

Chien / chat 1,50 €, tenu en laisse et vaccination obligatoire.

Visiteurs entre 8 h 00 et 22 h 00 : 2 personnes gratuites.

Au-delà, 2 € par personne et par visite (gratuit pour les moins de 13 ans).

c) Tarifs boissons + participation manifestation publique

	Le verre	La btle
Crémant d'Alsace	2.00 €	12.00 €
Gewurztraminer	2.00 €	12.00 €
Pinot Gris	2.00 €	12.00 €
Bière pression	2.00 €	
Café	0.50 €	
$\frac{1}{4}$ de Rouge		1.50 €
Elsass-Cola, Jus d'orange, Pamplemousse, Orangina		1.50 €
Eaux plates ou gazeuses		1.50 €
Viennoises		2.50 €
Participation manifestation publique		5.00 €

d) Salle Vert Vallon : tarifs perte et casse de vaisselles :

flûtes 17 cl	1,50 €
verres vin blanc pied vert	1,50 €
verres à pied 14 cl	1,50 €
verres ballon 14 cl	1,50 €
verre à eau 22 cl	1,50 €
assiettes plates	1,20 €
assiettes creuses	1,20 €
assiettes à dessert	1,20 €
carafe à eau	2,00 €
tasse à café	2,50 €
soucoupe à café	1,20 €
tasse à thé	2,50 €
fourchettes	0,50 €
couteaux	0,50 €
cuillères à soupe	0,50 €
cuillères à café	0,50 €
plateau oval inox	8,00 €
saladier inox	10,00 €
saucière	5,00 €
panier à pain rond	3,50 €
panier à pain carré	3,50 €

e) divers

Branchement réseau d'eau	415,00 €	Location pâturages	2,00 €/ha
Concession source	82,00 €	Location terrains	5,00 €
Concession tombe simple	35,00 €	Location terrains	16,00 €
Concession tombe double	70,00 €	Location kritters	1,00 €
Droit de place	35,00 €	Crédits scolaires	460,00 €/classe
Bois de chauffage hêtre	45,00 €	Subv. Par élèves	17,00 €
Bois bill m3	38,00 €	Sorties piscine/ski	1500,00 €
Carte bois	gratuit	Subventions associations fixe	40,00 €
		par tranche de 10	20,00 €
		(limite 50 membres maxi)	
<u>Loyer</u> : Guallar	298,00 €	Prix m3 eau	1,12 €
2 rue des Fleurs	400,00 €	Location compteur	6,00 €/an
GSTALTER	411,00 €		
KREMP	401,00 €		

Par 12 voix et 3 abstentions (Nathalie LANTZ, Béatrice MACKERER et Joëlle STOFFEL (procuration à Nathalie LANTZ)) le Conseil Municipal, adopte l'ensemble de ces tarifs.

9° PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil, à l'unanimité décide de la création d'un poste de gardien de camping inscrit à temps non complet, dont les principales missions sont les suivantes :

- exploitation courante du camping ;
- missions de développement et d'animations touristiques

avec fixation de la rémunération par référence au 1^{er} échelon de l'échelle 3 de rémunération de l'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Il autorise également le Maire à fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué. A considérer que le logement du camping est attribué pour nécessité absolue de service, dans la mesure où le gardien du camping est soumis à des sujétions particulières liées à cette fonction.

10° DIVERS

Mr Christian HALLER demande ce que l'on doit faire avec le kit de tri biodéchets lorsque l'on a un composteur.

Mr le Maire répond, que cette action est menée par la Communauté de Communes et financée par le Conseil Général. Il faut utiliser en priorité le composteur personnel. La collecte des biodéchets est complémentaire au compostage individuel, en effet certains biodéchets ne peuvent être traités dans le composteur, tels que les agrumes, les os, les cendres, etc..... Les biodéchets sont la fraction fermentescible des ordures ménagères, c'est une partie des ordures

qui est biodégradable. L'intérêt est de réduire les tonnages d'ordures ménagères envoyés en incinération, en sachant qu'une tonne de déchets envoyée en incinération coûte 139 € et qu'une tonne de biodéchets envoyée en compostage coûte 56 €.

Mme Nathalie LANTZ, demande si du coup la redevance des ordures ménagères coûtera moins chère.

Mr le Maire répond que non.

Mr Pascal SCHMITT demande si le ramassage se fera toutes les semaines ou tous les 15 jours (car tous les 15 jours ça risque de ne pas sentir très bon).

Mr le Maire répond, que le ramassage se fera toutes les semaines.

La séance est levée à 20 h 45.